

Droit, Économie, Gestion

CU/DU : DU Sciences pénales et criminologie

Informations

Composante : Faculté de Droit et de Science Politique (FDSP)
Nombre de crédits : 0

Responsable

Philippe BONFILS

Taux d'insertion professionnelle

[Taux d'insertion professionnelle](#)

Objectifs

Le diplôme d'université de l'Institut de sciences pénales et de criminologie est une formation complémentaire aux études de droit, de psychologie ou de sociologie. Il s'adresse principalement aux étudiants de Licence qui sont soucieux d'approfondir leur connaissance en matière pénale. Le DU de sciences criminelles est obtenu en 2 ans en parallèle au cursus universitaire. Le diplôme de l'ISPEC est délivré à l'issue des deux années, chacune des années est validée par un examen.

Conditions d'admission

Être inscrit depuis au moins un an dans une Université française

Structure et organisation

Nombre total de semaines d'enseignement dans la formation : 5 semaines de cours respectivement pour le DU de première année et le DU de deuxième année.

Les cours de la première et deuxième année se déroulent simultanément.

Bornage de la période d'enseignement : Juin / Septembre

Langue d'enseignement : Français

Secrétariat pédagogique : Céline AGRESTA
(celine.agresta@univ-amu.fr)

Liste des parcours

- [DU Sciences pénales et criminologie](#)

Régimes d'inscription

- Formation initiale
- Formation continue

Connaissances à acquérir

Droit pénal, procédure pénale, criminologie, psychiatrie, délinquance des mineurs, criminalistique, médecine légale, histoire du droit pénal, sociologie pénale et pénologie

Compétences à acquérir

Connaissances techniques, capacité de synthèse, analyse juridique

Stages et projets encadrés

Durée du stage (en jour) : 7

Le stage doit avoir un rapport avec les unités d'enseignement

Partenariats

Partenariat académique avec le laboratoire de médecine légale (AMU)

Contacts

Secrétariat administratif : Mme Céline AGRESTA
(celine.agresta@univ-amu.fr)

Pour plus d'informations

[Aller sur le site de l'offre de formation...](#)



Dernière modification le 02/07/2024